

## GARANTIE

La garantie est applicable et se réfère exclusivement aux articles de mobilier de bureau produits par Frezza S.r.l.

Les articles 128-135 du Code de la Consommation s'appliquent au contrat.

La garantie commence à la date d'expédition et les documents de livraison ou la facture doivent être conservés comme preuve d'achat.

Les produits bénéficient d'une garantie de 10 ans (utilisation de 8 heures par jour/5 jours par semaine), sauf indication contraire pour des produits spécifiques dans la liste de prix.

La garantie pour les défauts de fabrication des mécanismes, des composants électriques, électroniques, mécaniques, hydrauliques et pneumatiques est de 2 ans à compter de la date de la facture commerciale émise par Frezza S.r.l..

Les défauts de qualité et les anomalies cachées qui ne peuvent être contestés à l'arrivée de la marchandise doivent être signalés par écrit dans les 08 jours suivant leur découverte.

La garantie implique, dans la mesure du possible, le remplacement gratuit du produit dans les délais nécessaires par Frezza S.r.l. ou, alternativement, le crédit.

Dans le cas de produits bénéficiant d'une garantie délivrée directement par le fabricant, le détaillant s'engage à fournir à l'acheteur les coordonnées de l'adresse la plus proche du réseau de service du fabricant.

La garantie est exclue pour les dommages dus à l'usure normale, à la casse ou aux rayures du matériau. La garantie est exclue pour les dommages dus au transport, à la manipulation, au montage, au nettoyage, à l'utilisation incorrecte, aux modifications, ajouts ou réparations, au placement dans des environnements inadaptés, à l'utilisation normale de bureau, à titre d'exemple : pièces soumises à une exposition prolongée au soleil, à l'influence directe de radiateurs ou de climatiseurs, à de fortes variations ou à des pics élevés de températures positives ou négatives, à une concentration élevée ou trop faible d'humidité, à une forte présence de sel, etc.

La garantie est exclue pour les articles non mentionnés dans la liste de prix ou provenant d'expositions ou de foires.

La garantie est exclue lorsque le produit est utilisé de manière inappropriée ou différente.

Tout montage doit être effectué par des monteurs qualifiés en suivant les instructions de montage : les produits mal montés ne bénéficient pas de la garantie.

La garantie ne couvre pas les dommages indirects (y compris, mais sans s'y limiter, le coût de réparation ou de remplacement d'autres biens endommagés lorsque le produit ne fonctionne pas correctement). Cette garantie ne couvre pas le coût du transport vers ou depuis une adresse située en dehors de l'Italie, le temps perdu, la perte d'utilisation ou tout autre dommage accidentel.

## ENGAGEMENT PUBLIC POUR LA DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Frezza S.r.l., dont le siège social est situé Via Ferret 11/9, 31020 Vidor (TV), représentée par son représentant légal Eros Doimo, s'engage publiquement à garantir la disponibilité des pièces de rechange, ou de composants assurant la même fonction, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de mise hors service du produit.

Cet engagement est pris dans le but de promouvoir la durabilité des produits, de réduire la production de déchets et de contribuer aux objectifs de développement durable.

**FREZZA SRL**  
Il Presid. e Amministr. Delegato  
(Dott. Eros Doimo)

